

**RECOMMANDATION 19 AUX COMPAGNIES
MOIS DE COMPTABILISATION DES PIÈCES**

Afin de concilier au mieux comptes des compagnies et producteurs, l'U.P.E.A. recommande à ses membres d'indiquer sur les différents documents comptables (bordereau-comptant positif ou négatif, etc.), le mois de leur enregistrement sur le relevé de compte producteur.